

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du mardi 9 juillet 2024

N° 2024-4

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le neuf juillet deux mil vingt-quatre.

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

**Etaient présents** : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - MM. SIMON Bernard - BOSSARD Pierre - MERCIER Tristan - Mmes SEGALEN Nathalie - BESSON Camille - MM. GUEGUEN Maxime - LE JEUNE Clément.

**Etaient absents** : M. MAZE David qui a donné procuration à Mme LAGADEC Marylène – Mme WIERZBICKI Carine qui a donné procuration à M. BOSSARD Pierre - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

**Secrétaire de séance** : M. GUEGUEN Maxime.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

### **Procès-verbal approuvé à l'unanimité.**

#### **1°) Projet de maison de santé**

. Approbation de l'avant-projet définitif

M. le Maire présente les plans réalisés par le cabinet d'architecte Lab, maître d'œuvre du projet de la maison de santé.

Le projet se situe sur la Place du Général de Gaulle, à l'angle de la Route de Kerséhen et de la RD 125. La Place du Général de Gaulle fera l'objet d'une division pour créer deux parcelles : l'une où sera construite la maison de santé et l'autre qui pourra accueillir une construction future. Des prescriptions architecturales seront communes à ces deux parcelles pour garder une unité visuelle. Le projet prévoit un aménagement extérieur : 7 places de parking, dont deux pour les personnes à mobilité réduite, un emplacement pour l'accroche de vélos, un escalier depuis la Route de Kerséhen pour l'accès des professionnels. Les arbres de la Route de Kerséhen seront conservés, d'autres seront plantés. Autour du bâtiment, la surface sera enherbée.

La surface habitable du projet de 278 m<sup>2</sup> pour une surface plancher de 288 m<sup>2</sup> est composée de :

- des locaux communs de 55 m<sup>2</sup> comportant une salle pour les professionnels, des sanitaires, des locaux de ménage, de rangement et technique,
- trois bureaux pour les médecins de 22 m<sup>2</sup> chacun,
- des locaux communs pour les médecins de 57 m<sup>2</sup> : secrétariat, 2 salles d'attente, des sanitaires et un couloir,

- une aile pour d'autres professionnels de santé pouvant comporter 3 bureaux de 19 m<sup>2</sup> chacun et des locaux communs de 35 m<sup>2</sup>,
- les locaux techniques de 8 m<sup>2</sup> abriteront la pompe à chaleur.

Le bâtiment comporte deux ailes au cœur desquelles se trouve un impluvium qui permettra de recueillir les eaux pluviales. Celles-ci seront ensuite dirigées vers la noue de la RD 125. Une coursive en claustras bois abritera les entrées des deux ailes. Cette entrée disposera d'un banc en bois et délimitera l'accès à l'impluvium.

Du fait de la déclivité du terrain, le bâtiment sera construit sur un vide sanitaire ventilé.

Les principaux matériaux utilisés seront :

- structure en ossature bois pour une meilleure performance énergétique,
- toiture membrane thermo-acoustique,
- bardage bac acier ondulé perforé blanc,
- menuiseries extérieures aluminium laqué
- revêtements de sol souple,

En termes d'équipement intérieur, il est proposé l'installation des paillasses, de placard de rangement dans les bureaux des médecins ; le mobilier professionnel restant à leur charge. La salle du personnel sera équipée d'une kitchenette et des équipements nécessaires à l'installation d'un lave-linge et d'un sèche-linge. Par mesure de sécurité, le bâtiment sera équipé d'un interphone pour l'ouverture des portes.

Le maître d'œuvre a fait deux estimations :

- l'une sans l'aménagement de l'aile libre au prix de 767 250 € HT VRD comprises
- l'autre avec l'aménagement de l'aile libre au prix de 866 805 € HT VRD comprises.

Le dépôt du permis de construire est envisagé pour la fin de mois de juillet. Le maître d'œuvre travaille actuellement au descriptif détaillé des travaux qui permettra de lancer l'appel d'offres en octobre prochain. La construction devrait débuter en février 2025 pour une durée de 12 mois.

La Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE l'avant-projet définitif de la maison de santé tel que décrit ci-dessus,
- DECIDE d'aménager l'aile libre,
- AUTORISE M. le Maire à signer le permis de construire et toute autre pièce nécessaire à son instruction.

## **2°) Campagne d'élagage des voies communales**

Les services municipaux sont régulièrement interpellés par différents interlocuteurs (service réputation, transport scolaire, service de télécommunication) signalant des arbres ou des branches d'arbres gênants.

En début d'année, les services techniques ont recensé tous les secteurs de la commune qui peuvent être concernés. Ce sont en tout 190 portions de route qui ont été répertoriées.

La commission Gestion de l'espace communal propose, comme cela avait été le cas il y a quelques années, de réaliser une campagne d'élagage des arbres, à l'automne prochain. Les propriétaires seront informés, par courrier, du lancement de cette campagne en septembre. Ils auront le choix soit de réaliser les travaux par eux-mêmes, soit d'adhérer au programme d'élagage proposée par la commune. M. Stéphane SIMON indique que lors des précédentes campagnes, environ 50 % des propriétaires avaient adhéré au programme communal.

Pour ce faire, la commune va faire appel à une entreprise privée qui élaguera les secteurs concernés ; les services techniques se chargeront du nettoyage des accotements et du stockage des branches dans le terrain des propriétaires concernés.

Deux tarifs sont proposés par la commission pour la réalisation de ces travaux :

- Passage du lamier : 90 € HT/heure, soit 108 € TTC/heure,
- Intervention des services techniques : 75 €/heure.

Un courrier sera adressé aux particuliers en septembre pour connaître leur intention de participer à la campagne d'élagage. Une estimation de leur participation financière leur sera communiquée dans le courrier.

Les services techniques relèveront le temps passé pour que la facturation soit la plus juste possible. Le service administratif réglera la facture à l'entreprise et refacturera selon le temps passé aux particuliers. L'intérêt de faire une opération groupée est de permettre aux particuliers de bénéficier d'un tarif attractif.

Les particuliers qui n'adhéreront pas au programme communal devront réaliser les travaux pour la fin de l'année. Si les travaux ne sont pas réalisés dans le délai demandé, une mise en demeure leur sera adressée indiquant que si les travaux ne sont pas entrepris sous un mois, la commune procèdera d'office, à leur frais, à leur exécution par une entreprise privée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- VALIDE la procédure de la campagne d'élagage,
- FIXE les tarifs à 108 €/heure de lamier et à 75 €/heure l'intervention des services techniques,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents et à prendre toutes dispositions nécessaires pour appliquer les décisions prises.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous doit avoir lieu le mercredi 10 juillet 2024 avec l'entreprise AXIANS qui est mandatée pour l'installation de la fibre. Des élagages pourraient être réalisés avant la mise en œuvre de la fibre aérienne. Les deux programmes devront donc être mis en concordance.

Les membres du Conseil Municipal s'accordent à penser que l'intervention du lamier n'est pas durable dans le temps car la repousse est rapide : environ 3 ans. Pour le moment, c'est la seule technique rapide et peu laborieuse pour l'entretien des arbres et des haies.

M. le Maire indique que le Syndicat des Eaux du Bas Léon va répondre à un appel à projet pour l'entretien des arbres et des routes qui permettra de valoriser le bois coupé.

### **3°) Subvention complémentaire 2024**

Mme LAGADEC indique que depuis le dernier Conseil Municipal des précisions ont été apportées à la demande de subvention du Club Multimédia pour l'achat de nouveaux ordinateurs. M. Guy MORDRET, son Président, a indiqué que les nouveaux ordinateurs pourront, comme c'est le cas actuellement, être utilisés par les enfants de l'école et d'autres usagers tels que la Maison de l'Emploi, les associations de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ACCORDE une subvention de 1 500 € au Club Multimédia pour l'achat de nouveaux ordinateurs à l'espace multimédia.

#### **4°) Activité gym-fitness**

Mme CORLOSQUET dresse le bilan de la première année de la gym-fitness proposée depuis le mois d'octobre dernier.

Les séances se déroulent tous les lundis de 20h à 21h hors vacances scolaires. Elles sont animées par Théo Marto, animateur communal. Une trentaine de personnes se sont inscrites l'année dernière ; une vingtaine étaient régulières jusqu'à la mi-mai. Un questionnaire de satisfaction a été fait en juin pour connaître les impressions des adhérents. Le retour est très satisfaisant quant au déroulé des cours et la plupart des adhérents souhaitent renouveler leur inscription pour la prochaine saison.

Mme CORLOSQUET indique que les séances de gym-fitness devraient donc reprendre la 16 septembre prochain et propose que l'adhésion passe de 75 €/an à 80 €/an. Les autres dispositions demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de poursuivre l'activité gym-fitness,
- FIXE le tarif de l'adhésion annuelle à 80 €.

#### **5°) Affaire foncière**

. Demande d'acquisition d'une portion de terrain communal – 3, Kerléven

M. Stéphane SIMON indique que la commune a été saisie par M. et Mme ELEGOET Bruno d'une demande d'acquisition de deux portions de domaine communal situées près de leur habitation en construction située 3, Kerléven. L'une des portions d'une superficie d'environ 55 m<sup>2</sup> sert d'accès à leur habitation, l'autre comporte un lavoir.

La commission Gestion de l'espace communal a examiné la demande. Elle est favorable à la cession de l'accès à l'habitation au prix de 10 €/m<sup>2</sup>, mais est défavorable à la cession de la portion comportant le lavoir. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des pétitionnaires.

Au préalable à cette cession, une enquête publique locale de 15 jours sera réalisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE la cession d'une portion de terrain communal d'environ 55 m<sup>2</sup> à Kerléven au prix de 10 €/m<sup>2</sup> si le projet n'apporte pas de remarque ou d'observation au cours de l'enquête publique locale,
- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des pétitionnaires,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document nécessaire à sa réalisation.

M. Stéphane SIMON précise que les abords de ce lavoir sont entretenus par les services techniques municipaux. D'autres lavoirs présentent un intérêt patrimonial, ils sont entretenus par des associations ou des particuliers.

#### **6°) Informations communautaires**

- PLUiH

M. le Maire informe l'assemblée que le PLUiH a été voté à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 19 juin dernier. La délibération et les documents ont été transmis au contrôle de légalité. M. le Maire

précise que ces documents peuvent faire l'objet de recours, notamment par des associations et particuliers qui se sentent lésés.

Les documents seront rendus exécutoires en septembre prochain. Des demandes de modifications sont déjà en cours ; le PLUiH le permettant plus facilement qu'un PLU. M. le Maire précise toutefois que le territoire communautaire dispose d'un compte global constructible (135 ha), ce qui signifie que le classement d'une parcelle non constructible en parcelle constructible imputerait d'autant la surface actuellement classée en constructible. L'une des conséquences à craindre de ce gel des surfaces constructibles est de voir le prix des terrains constructibles augmenter.

## **7°) Compte rendu des commissions**

### **Commission « Gestion de l'espace communal »**

La commission s'est réunie le 25 juin dernier. Elle a évoqué les points suivants :

- . Aménagement de la Rue de Lesneven,
- . La rénovation de l'éclairage public : un état des lieux a été dressé en juin ; les travaux devraient débuter à l'automne.
- . Travaux de 2<sup>ème</sup> phase du lotissement Les Ajoncs. Un rendez-vous est fixé le 17 juillet prochain avec le maître d'œuvre pour envisager les travaux avant la fin de l'année.

### **Commission « Vie sociale et associative »**

Mme CORLOSQUET rappelle les prochains événements à venir :

- . Route Trait Breizh le 22 août. Le relais des attelages est prévu sur le site de La Gare vers 15h. Des associations de la commune se sont mobilisées pour assurer une petite restauration et une buvette, ainsi que pour assurer la sécurité du site.
- . Cinéma plein air proposé par la commune le 27 août sur la Place du Souvenir. Cette animation est proposée en partenariat avec la médiathèque. Trois associations de la commune assureront une buvette, la vente de bonbons et de pop-corn.
- . Forum des associations le samedi 31 août, à l'espace Roger Calvez.

### **Commission « Culture »**

Mme LE LUHANDRE invite les membres du Conseil Municipal au vernissage de l'exposition à la chapelle Saint Fiacre, le jeudi 18 juillet prochain, à 18h.

La bourse annuelle des plantes est programmée sur le site de la chapelle Saint Fiacre, le 31 août prochain.

Elle informe le Conseil Municipal, que la commune a obtenu une subvention de 786 € de l'office du tourisme pour les animations organisées à la chapelle Saint Fiacre dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine : concert le samedi 21 septembre et atelier de restauration des statues le dimanche 23 septembre prochains.

### **Commission « Entretien du patrimoine - Travaux »**

M. ABIVEN informe les membres du Conseil Municipal que les statues de la chapelle Saint Fiacre sont actuellement en cours d'installation.

En ce qui concerne l'inauguration des différents travaux, il paraît difficile de la prévoir lors du pardon de la chapelle prévu le 25 août prochain ; le maître d'œuvre et les entreprises n'étant pas disponibles à cette date.

### **Commission « Finances »**

Depuis le dernier Conseil Municipal, les artisans et commerçants de Plouider ont été sollicités pour leur proposer la diffusion d'une annonce publicitaire avant la projection du film en plein air. Une dizaine d'entre eux ont répondu favorablement.

### **Commission « Information - Communication »**

M. LE JEUNE indique qu'il convoquera la commission mi-septembre pour commencer à préparer le bulletin annuel : format du bulletin, choix des articles.

La mairie a accueilli une stagiaire, Nolwenn Le Fur, au mois de juillet. Elle a été chargée de réaliser le classeur d'astreinte des élus qui regroupe les numéros et démarches utiles. L'utilisation de ce classeur sera évoquée à la rentrée.

## **8°) Questions diverses**

### **- Réaménagement des étages de l'espace Rencontres**

Mme LAGADEC informe l'assemblée que le projet de réaménagement des étages de l'espace Rencontres en logements a reçu une subvention de 150 000 € du fonds verts. Ce qui porte à 250 000 € d'aide de l'Etat pour la réalisation de ce projet. Il faut y ajouter une subvention de 67 500 € de la Région.

Elle précise qu'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes va également être réalisée.

### **- ZA de Kerbiquet – Convention de servitudes**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique d'un administré situé dans la ZA de Kerbiquet, les réseaux envisagés doivent emprunter la voirie de la zone. Aussi, une convention de servitudes doit être établie.

La servitude à établir avec ENEDIS porte sur les parcelles AC n° 97 et AC n° 129.

Les travaux concernent la réalisation d'une canalisation souterraine de 400 volts. Elle nécessite d'établir à demeure dans une bande de 1 m de large, deux canalisations souterraines sur une longueur d'environ 26 m. Enedis prend en charge les travaux annexes : bornes de repérage, pose des coffrets, entretien des abords. La commune ne doit pas, par conséquent, réaliser des plantations d'arbres ou d'arbustes, ni aucun travaux de construction qui soit préjudiciable à l'exploitation et à la solidité des ouvrages. La commune s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations.

M. le Maire informe l'assemblée que des prescriptions techniques de remblaiement de tranchée ont été spécifiées par la communauté de communes, exploitante de la Zone Artisanale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitude ci-dessus décrite avec Enedis, sous réserve de suivre les prescriptions techniques de la Communauté de Communes.

### **- Plate-forme de covoiturage**

M. Bernard SIMON informe le Conseil Municipal qu'une campagne de communication va être lancée pour promouvoir la plate-forme de covoiturage Ehop : affiche A3 et pochoir.

### **- Inauguration du complexe de Kerléven**

Une réunion de préparation de l'inauguration du complexe de Kerléven s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet. Pour rappel l'inauguration est prévue le 20 septembre prochain à 17h. Les élus ont dressé la listes des invités : élus actuels et de l'ancien mandat, maîtres d'œuvre et entreprises ayant réalisées les travaux, financeurs des équipements, personnel communal... Les élus ont évoqué la possibilité de dénommer les salles : Valérie Breton pour la nouvelle salle de la salle omnisports ; Jeannot Uguen pour le club house

actuel et Robert Caradec pour le terrain de football secondaire. Les familles de ces personnalités seront consultées au préalable de la décision du Conseil Municipal.

Les élus souhaitent associer les utilisateurs des différents espaces et proposer des animations lors de cette soirée.

- Gestion de la ressource en eau

Dans le cadre de la campagne de gestion de la ressource en eau, le Conseil Départemental distribue à chaque élu du Finistère un Kit d'économie d'eau. La campagne se poursuivra pendant l'été avec la distribution à chaque ménage finistérien d'un Kit composé de trois mousseurs réducteurs de débit au robinet et un réducteur de débit de douche. La distribution se fera via la Communauté de Communes pour notre territoire.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 21 h 30.